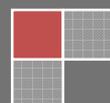


2017

CAHIER GENERAL DES CHARGES

Constructions traditionnelles.

Le présent cahier général des charges stipule la façon de mettre en œuvre, du gros-œuvre aux finitions.



CAHIER DES CHARGES " VENTE "

OBJET : Construction de 2 maisons jumelées de style contemporain.

Situation : Rue Grande Campagne à 7340 Colfontaine & 7301 Hornu

DESCRIPTION DU PROJET

1ère PHASE : VENTE DU GROS ŒUVRE / COUVERT / FERME (hors-tva)

Ce qui est inclus dans cette vente.

LE GROS OEUVRE FERME

- 1 - Terrassement - Maçonnerie - béton
- 2 - Charpente - couverture de toiture
- 3 - Menuiserie extérieure
- 4 - Terrasses, abords

LES GENERALITÉS

- 1 - Honoraires architecte - ingénieur - Peb
- 2 - Matériaux, valeur commerciale, modifications
- 3 - Équipements d'utilité publique
- 4 - Accès au chantier
- 5 - Travaux exécutés par des tiers ou acquéreur
- 6 - Modifications en cour de travaux
- 7 - Réceptions des logements

2ème PHASE : VENTE des FINITIONS (hors-tva)

PARACHEVEMENTS

- 1 - Murs - plafonds - isolation (plâtrerie)
- 2 - Chapes - Carrelages - Isolation
- 3 - Menuiserie intérieure

TECHNIQUES SPECIALES

- 1 - Installation de chauffage
- 2 - Installation sanitaires
- 3 - Installation électrique
- 4 - Ventilation des locaux

DESCRIPTION DES TRAVAUX DU GROS-ŒUVRE, FERMÉ

Préliminaires

Les valeurs des matériaux font référence au prix «public» (hors TVA).

Matériaux et mode d'exécution

Sauf stipulations contraires, tous les matériaux à mettre en œuvre sont sains, neufs et de première qualité. Leur mise en œuvre est faite conformément aux clauses, recommandations et spécifications des normes belges les plus récentes, du cahier des charges pour constructions privées du CSTC CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DE LA CONSTRUCTION (dernière édition), aux recommandations des fabricants ainsi qu'aux règles de l'art et au code de bonne pratique de la construction ou du cahier des charges SNT 80.

Les plans de stabilité (fondations, ossature, maçonneries, planchers et toiture) ont été établis par des bureaux d'études spécialisés. Des essais de sols ont été effectués à la demande du promoteur et ont servi de référence au bureau d'études en stabilité.

Essais réalisés (voir rapport du

Les réseaux d'égouttage privatifs sont établis par l'entreprise de gros-œuvre suivant le plan dressé par le bureau d'architecture.

Le raccordement à l'égout public est prévu suivant la feuille ... /... du dossier permis d'urbanisme daté du 20/04/2016

Suivant demande de l'Administration communale de Colfontaine et de Hornu.

GROS-ŒUVRE / COUVERT / FERMÉ

1) TERRASSEMENTS / MACONNERIE / BÉTON

Terrassements

Ces travaux comprennent les déblais et remblais nécessaires afin d'y établir les fondations. Les remblais sont compactés et réalisés au moyen de bonnes terres provenant des déblais de la fouille ou localement au moyen de sable stabilisé suivant les indications de l'ingénieur-conseil en stabilité. Les terres excédentaires sont évacuées par camions vers une décharge agréée. Les terres arables seront stockées sur le site en zone arrière afin d'être utilisées lors du nivelage final.

Mise à la terre

Un câble de cuivre plombé électrolytique suivant les normes en vigueur (R.G.I.E) est posé d'une pièce sous les semelles périphériques de fondation sur le terrain nu et recouvert de terre avec remontées à l'endroit du futur compteur électrique.

Passage des câbles

Une courbe à impétrants en pvc agréée est prévue pour recevoir les câbles des Sociétés distributrices. Les tranchées et la pose des fourreaux reliant la courbe à impétrants à la borne en limite de propriété en attente pour le passage des Sociétés distributrices seront prise en charge par le promoteur.

Fondations de type vide ventilé

Les fondations sont exécutées en conformité avec les plans et bordereaux établis par l'ingénieur-conseil. Les fondations prévues sont de type vide ventilé sur une hauteur de 60cm, les semelles en béton seront coulées hors-gel sur une profondeur de 30cm et 60cm de largeur. Ensuite un plancher en béton préfabriqué (hourdis) est posé sur l'ensemble.

Béton armé et structure métallique

Les structures en béton armé (poutres - linteaux etc...) sont réalisées suivant l'étude de l'ingénieur en stabilité, elles seront coulées sur place ou préfabriquées. Toutes les poutrelles en acier sont traitées anti-corrosions et reposent de part et d'autre sur des supports en béton armé aussi appelés « asselet »

Maçonneries en élévation

Les maçonneries portantes extérieures, derrière le parement hors-sol, sont construites en blocs de terre cuite de marque PLOEGSTEERT (ou similaire) de 14cm d'épaisseur. Afin d'isoler la dalle en béton des murs en élévation, le premier rang est construit en blocs de béton cellulaire de marque Xella. Les cloisons du rez-de-chaussée sont construites de la même manière et ont une épaisseur de 9cm. Les cloisons de l'étage sont construites en blocs de terre cuite de 9cm d'épaisseur. Elles font partie du gros-œuvre. Les maçonneries de murs séparatifs sont réalisées en bloc de terre cuite doublés et munis d'un isolant acoustique de Ép.5cm. Les dimensions des locaux indiquées aux plans sont les dimensions gros-œuvre. Des variations de 1à 2cm sont toutefois possible suivant le type de parachèvement des surfaces, plafonnage, faïence, etc..

Maçonneries de parement

Les maçonneries de parement sont constituées de briques de terre cuite module 65mm en deux tons « Terra rouge et gris Argentis » de marque VANDERSANDEN d'une valeur de 0,40€ pc.

Le complexe mur extérieur est de 37cm d'épaisseur. Il est composé comme suit :

- 14cm = Bloc de terre cuite.
- 10cm = Isolant rigide UThERM polyisocyanurate (PIR), valeur lambda de 0.023 W/mK.
- 3cm = Vide d'air.
- 10cm = Brique de parement.

L'ensemble répond aux normes d'isolation en vigueur EW=60 actuellement préconisées.

Le parement de briques est posé en panneresse et est relié à la maçonnerie portante par des crochets adaptés et galvanisés de l'ordre de +/- 5pcs par m². Les linteaux sont réalisés en briques sur chant ou en panneresse sur des cornières en acier galvanisé.

Les seuils de portes et les appuis de fenêtres sont en pierre bleue adoucie d'une épaisseur de 5cm. Ceux des portes de garage sont identiques mais sont pourvus d'un biseau de confort chanfreiné à 45°. Ils débordent quant à eux de 2cm pour éviter tout descellement causé lors du passage d'un véhicule. Le rejointoiement de l'ensemble se fait à posteriori afin d'éviter des différences de teintes dans les joints après finition de l'ensemble des parements.

Planchers

Les planchers sont constitués d'éléments "autoportants" en béton armé du type hourdis ou similaires.

La charge utile de ces planchers est de 350 kg/m².

- couvrant le sous-sol, pose de hourdis rugueux
- couvrant le rez-de-chaussée, pose de hourdis rugueux

Suivant la portée des planchers, une chape de compression sera réalisée suivant l'étude du fabricant.

Réseau d'égoûts

Le réseau d'égoûts est conforme aux réglementations en vigueur de la Commune de Colfontaine & Hornu. Il est réalisé conformément suivant le plan de l'architecte. Le réseau d'égoûts est composé comme suit :

- Tuyauteries en PVC (BENOR).
- Chambre disconnectrice de dimension 60x60mm munie du siphon coupe odeurs et terminée d'une taque en fonte.

Les tuyauteries sont dimensionnées de manière à garantir le bon écoulement des eaux. Le réseau d'égouttage s'arrête donc à la dernière chambre de visite. Au-delà, l'acquéreur prendra lui-même en charge le raccordement de son égouttage au réseau public en voirie.

2) CHARPENTE / COUVERTURE

Charpente et toiture

La toiture est composée comme suit :

- Charpente préfabriquée autoportante calculée par une firme spécialisée
- Charpente traditionnelle
- Tuiles en terre cuite type Harmonica (Eternit) garantie usine de 30 ans (ton anthracite)
- Sous-toiture de type membrane en pvc armée et micro perforée
- Gouttières et descentes d'eau pluviale en zinc de ton naturel et de diamètre adapté
- Solins contre-mur en zinc de ton naturel

Elle se compose de fermettes assemblées en usine, de section 23 à 25 cm, assemblées sur une sablière tous les 60 cm d'axe en axe.

Les bois répondent aux qualités charpente des normes STS 31 et 32 et sont préalablement traités par imprégnation, fongicide et insecticide. Ils sont assemblés au moyen de plaques munies de pointes en acier galvanisé. L'isolation est en laine minérale de 22cm d'épaisseur avec pare-vapeur (repris au poste parachèvement). Les tuiles sont posées sur un lattage et un contre lattage traité y compris tous accessoires, rives, faitières, abouts etc... Si des châssis en toiture sont prévus au plan, ils seront de marque Velux de type GGL.

Couverture sur toiture plate

Elle est réalisée sur un support en béton (chape de pente), l'étanchéité est assurée par une membrane asphaltique ou PVC de type EPDM, elle est fixée mécaniquement au support sur des panneaux isolants en polyuréthane d'une épaisseur de 120mm collés et enrobés de feuilles asphaltées. Toutes les finitions et remontées (acrotère) sont terminées par des solins en zinc munis de joints souples. Les couvre-murs sont réalisés en membrane asphaltique ou PVC de type EPDM et terminés par des profils de rive en aluminium de ton assorti.

3) MENUISERIES EXTERIEURES

Menuiseries extérieures

Les châssis des fenêtres, portes et portes-fenêtres sont réalisés en PVC de très bonne qualité. Le ton extérieur est gris et blanc intérieur.

Le double vitrage est de valeur K 1,1 W/m²K.

La porte du garage est de type sectionnelle motorisée munie de 3 télécommandes. Elle est composée de panneaux isolés et décoré de larges bandes horizontales. La porte d'entrée principale sera pourvue d'un vitrage sablé avec bord clair et deux séparations horizontales sur le vitrage, elle sera parachevée d'un tirant en inox brossé. En Région Wallonne, les châssis des locaux dits « secs » (chambres et living) doivent être équipés d'un système de ventilation obturable et réglable dans le cas d'une extraction mécanique ou simple flux. Les menui-

series extérieures comportent, dans le dormant supérieur des éléments adaptés et calculés de façon à assurer la ventilation des locaux suivant la norme dite NBN 50-001. Cette ventilation est obtenue au moyen de grilles de ventilation intégrées dans le(s) châssis. Un joint sur trois côtés est réalisé en SIKAFLEX souple d'un ton assortis afin d'assurer la parfaite étanchéité entre les menuiseries et le parement en brique. Ces joints sont réalisés après le jointage des briques. Le profil des châssis utilisé est dimensionné de manière à garantir la rigidité de chaque ensemble. La manœuvre est assurée par une quincaillerie dont les dispositifs de fermeture sont encastrés au profil. Afin de permettre une ventilation naturelle des différents locaux ainsi que le nettoyage aisé de tous les vitrages, les fenêtres sont du type ouvrant, oscillo-battant ou coulissant suivant les indications reprises aux plans de l'architecte. Si des volets n'ont pas été prévus au plan de l'architecte, il ne sera pas possible de faire placer des volets intégrés aux châssis. En option, il est possible de placer des volets mini-caisson.

Vitrierie

Tous les châssis seront équipés d'un double vitrage isolant 4/16/4 non teinté, avec pare-close intérieur et joints souples.

4) TERRASSES ET ABORDS

Terrasse - Clôtures - Gazon - Plantations

Rien n'est prévu au poste, à charge de l'acquéreur.

En option, nous pouvons réaliser certains postes suivants :

- Revêtement de votre terrasse en carrelage ou bois ou Klinkers.
- Pose de clôtures et portails de votre choix.
- Engazonnement, plantation d'arbustes, plantes, haies vives.
- Véranda.

Fin du gros-oeuvre fermé.

DESCRIPTION DES FINITIONS

1) PLAFONNAGE ET ISOLATION

Plafonnage sur murs et plafonds

Tous les murs maçonnés en blocs de terre cuite sont plafonnés par un enduit monocouche de type «Knauf» sauf ceux des garages qui sont rejointoyés en montant lors du maçonnerie des blocs. Tous les angles saillants des pièces plafonnées sont protégés par des cornières d'angles en acier galvanisé, noyées dans le plafonnage et placées sur toute la hauteur des murs. Au rez de chaussée, les hourdis seront plafonnés d'un enduit monocouche de type «Knauf» sauf dans les pièces non plafonnées (garage) où seront placés des hourdis lisses. Les plafonds des pièces de l'étage seront réalisés en plaques de plâtre entièrement enduites. Si les cloisons de l'étage sont réalisées en blocs de plâtre, elles seront lissées d'un enduit type « Finish » sur les 2 faces. Le plafonnage sur les murs de la salle de bain aux endroits où un revêtement en faïence est prévu, sera réalisé avec une finition talochée afin d'obtenir une meilleure adhérence au support. Les retours de batées de châssis et portes sont calfeutrés de laine minérale, ensuite plafonnés et munis de cornières d'angles galvanisées. Le travail de plafonnage n'est pas un produit fini, un ponçage et un enduisage des murs et plafonds sont toujours à réaliser avant la mise en peinture. Il est recommandé d'attendre un temps de séchage d'une période de 6 mois avant de peindre ou de poser un revêtement de papier peint.

Tablettes de fenêtres

Les tablettes de fenêtres sont réalisées uniquement en pierre naturelle, en marbre beige ép. 2cm. Elles sont placées en « saillies » sous les châssis des pièces plafonnées. En option, ces tablettes peuvent être réalisées dans un autre matériau, pierre bleue, granit ou en bois.

Isolation

L'isolation de nos constructions est poussée afin d'obtenir la norme de la Région Wallonne : EW=60
Cette norme permet d'obtenir une prime de la Région Wallonne.

Détail de l'isolation (général)

- 10cm de Polyuréthane projeté sur la dalle de sol.
- 10cm de Polyisocyanurate PIR rigide entre la brique et le bloc.
- 22cm de laine minérale en toiture et 12cm de Polyuréthane sur toit plat.

Double vitrage 1.1 4/16/4 pour les menuiseries extérieures.

Pour les logements en « rez + 1 », il est prévu la pose d'un matelas isolant en laine minérale de 22cm d'épaisseur avec pare-vapeur, posé à l'horizontal entre les gîtes des plafonds de l'étage.

2) CHAPES ET CARRELAGE

Chapes isolantes

Les chapes isolantes sont réalisées, en polyuréthane projeté d'une épaisseur de 10cm sur le sol des pièces du rez-de-chaussée, sur un sol nettoyé et exempt de poussières après la première phase des techniques spéciales et du plafonnage, ensuite l'isolation subit un rabotage par entreprise spécialisée.

Chapes traditionnelles

Les chapes du rez-de-chaussée sur l'isolant ont une épaisseur de +/-7cm et sont armées de fibres. Les chapes de l'étage auront une épaisseur de +/- 8cm non armées. Un joint de dilatation périmétrique est posé contre les murs afin de limiter les contraintes telles que fissures. Dans le garage, il est prévu une chape de finition lissée en prévision d'une peinture spéciale sol ou un revêtement en carrelage pris en charge par l'acquéreur (facultatif).

Carrelage sur sol

La fourniture de carrelage est à choisir chez un de nos fournisseurs. Le budget prévu est de 25,00€/m² ttc en prix public. Le carrelage prévu est un grès cérame émaillé (classe 5) d'un format minimum 45 x 45cm et maximum 60 x 60cm, la pose est prévue rectiligne. Une pose en diagonale ou le choix d'un carrelage de plus grand format ou un carrelage rectifié, fera l'objet d'un supplément de prix. La pose de carrelage est prévue dans les pièces suivantes: le hall d'entrée, le wc, le séjour, la cuisine et la salle de bain. Les plinthes sont assorties au carrelage, le budget prévu est de 7,50 €/mt ttc en prix public.

Faïences sur murs

La fourniture des faïences est à choisir chez un de nos fournisseurs. Le budget prévu est de 20,00€/m² ttc en prix public. Ces faïences ont un format 25 x 25cm minimum et 30 x 60cm maximum, il est également prévu aux endroits saillants des profils d'angles (Schlüter) en pvc de teinte assortie. La pose est prévue collée et rectiligne, le jointoyage des faïences est prévu de ton blanc ou gris clair. La pose de faïence est prévue sur le dessus, dessous et retours de la baignoire sur une hauteur de 60cm. Dans la douche, la pose est prévue autour du receveur de douche sur une hauteur de 2,20m. Le jointage est réalisé systématiquement avec un produit hydrofuge spécial pour pièces d'eaux.

En option, les murs peuvent être décorés d'une frise ou d'un bandeau en galets, il est aussi possible de jointoyer en coloré ou ton sur ton suivant la gamme de teinte du fabricant.

3) MENUISERIES INTERIEURES

Portes intérieures

Les portes sont de type «alvéolaire» plane à plaquage de bois (hêtre ou chêne), les chambranles et les ébrasements sont de même qualité et son munis d'un joint acoustique de confort. Les clenches de porte sont de style contemporain en inox, à choisir chez notre fournisseur parmi notre gamme standard. Toutes nos portes sont livrées non traitées et non mastiquées.

En option, nous pouvons proposer des portes semi-massives ou massives ou des portes dans un style plus design, également toutes sortes de portes en verre sécurit. Il est également possible de faire lazurer les portes en bois en atelier.

Escaliers (Suivant plan)

L'escalier sera réalisé en hêtre massif de première qualité, il sera déterminé de style contemporain et exécuté sans contremarches.

Une main courante assortie à l'escalier sera posée côté séjour. Un escalier escamotable Dimension 140 x 70cm est prévu dans le hall de nuit pour l'accès au grenier.

En option, les rambardes peuvent être réalisées en inox ou assortir les rambardes en bois avec l'inox ou le choix d'un escalier en béton armé recouvert d'un revêtement en pierre naturelle ou en granit.

Généralités

Les rails et/ou cache-rails ainsi que les barres à tentures correspondant aux différentes menuiseries ne sont pas prévus dans la présente entreprise. Les caches tuyaux et gaines techniques nécessaires sont réalisées en panneaux mdf non peints.

Parquets

Un revêtement stratifié du type « Quick Step » est prévu sur le sol des pièces non carrelés de l'étage, chambres et hall de nuit. La pose sera réalisée flottante sur une sous-couche en mousse, la finition est terminée par une plinthe assortie au revêtement de sol.

TECHNIQUES SPECIALES

1) INSTALLATION DE CHAUFFAGE

Chauffage central type Gaz

La chaudière est prévue à condensation de marque Vaillant (ou similaire) à production d'eau chaude instantanée (eco TEC pro 24kw) accessoires compris, circulateur Grundfos et régulateur. Les radiateurs sont en acier pré-peints de marque « Radson INTEGRA » (ou similaire), Ils sont calibrés par rapport à une étude calorifique établie par un technicien approprié. Chaque radiateur est complété par une vanne thermostatique à graduations. La tuyauterie sous la chape est réalisée en monotube polyéthylène type Multiskin, Alpex (ou similaire). Un thermostat d'ambiance à lecture digitale rétro éclairé de marque « Honeywell » est prévu dans le séjour. La mise à feu est réalisée par l'installateur en chauffage central. La réception de la tuyauterie de gaz est réalisée par un organisme agréé, la tuyauterie de gaz est prévue (suivant plan), du local technique jusqu'à la chaudière individuelle.

Un entretien annuel de la chaudière est nécessaire afin d'obtenir un meilleur rendement, cette tâche sera prise en charge par l'acquéreur.

Selon les normes, l'installation du chauffage central est étudiée pour obtenir un minimum de températures différentes en fonction d'une température extérieure de -10°C

* 22° dans le séjour living

* 22° dans la cuisine

* 24° dans la salle de bain

* 20° dans les chambres

* 16° dans la buanderie

2) INSTALLATION SANITAIRE

Sanitaires (Suivant plan)

Alimentations

La salle de bain est pourvue d'une alimentation en eau chaude et en eau froide. Les tuyauteries sont exécutées sous la chape en polyéthylène souple de type Multiskin et encastrées dans les murs aux endroits définis au plan d'exécution.

Les alimentations d'eau froide destinées à la chaudière ou au boiler, ainsi qu'un robinet pour le lave-linge sont prévues, un robinet de service est aussi prévu dans le garage. Une alimentation en eau froide sera réalisée pour la pose d'un robinet de service extérieur à cassette (côté terrasse). Les canalisations sont en PVC de qualité sanitaire et la section est calculée par l'installateur afin de permettre un parfait écoulement des eaux usées vers les décharges hautes prévues à cet effet.

Appareils sanitaires

Les pièces d'eau sont équipées d'appareils sanitaires comme il est précisé au plan de l'architecte.

Description des appareils sanitaires

- a) Receveur de douche 140x100 en acrylique blanc avec mitigeur, douchette et douche pluie.
- b) Meuble lavabo avec vasque de couleur blanche, mitigeur et miroir avec éclairage led.
- c) WC(s) complet(s) en porcelaine de couleur blanche avec abattant blanc.
- d) Lave-main en porcelaine de couleur blanche dans le wc du rez de chaussée.

Cuisine (Suivant plan)

Uniquement les alimentations en eau chaude et froide ainsi que les évacuations pour eaux usées sont prévues. L'acquéreur fournira le plan technique de sa future cuisine afin que notre technicien puisse adapter ses alimentations dès la fin du gros-œuvre couvert et fermé.

Buanderie (Suivant plan)

La buanderie est pourvue d'une alimentation encastrée en eau froide avec évacuation dans la perspective du placement d'un lave-linge.

WC(s) (Suivant plan)

Une alimentation en eau froide est prévue ainsi qu'une décharge, (si un lave-mains est prévu au plan).

Robinetteries

La robinetterie prévue est de première qualité de marque « F.Grohé » (ou similaire). Les modèles proposés sont contemporains de base et ont une finition chromée (First Quality). En option, il est possible de placer d'autres types ou modèles de robinetteries.

3) INSTALLATION ELECTRIQUE

Installation électrique

Elle comprend : le coffret divisionnaire de marque « VYNCKIER » avec face transparente et muni de fusibles automatiques (maximum 3 rangées). Les différentiels de terre (2 pcs maxi de 40A), les liaisons équipotentielles, le tubage protecteur des divers points lumineux. Les diverses prises et interrupteurs sont de marque « NIKO » de couleur blanche/crème. Ces installations électriques sont livrées en parfait état de marche. L'installation électrique ne comprend pas l'achat et la pose de luminaires, spots, lustres, plafonniers.

En option, nous pouvons prévoir les tubages précablés pour un futur système d'alarme.

Détail de l'installation électrique (Suivant plan)

Garage

- 1 point lumineux simple à deux directions
- 2 prises bipolaires et terre
- 1 prise pour la chaudière

Buanderie

- 1 point lumineux simple à une direction
- 1 prise bipolaire et terre
- 1 prise pour le lave-linge
- 1 prise pour le sèche-linge

Hall d'entrée

- 1 point lumineux simple à trois directions
- 1 sonnerie classique avec bouton pressoir

WC(s)

- 1 point lumineux simple à une direction

Séjour

- 2 points lumineux simples à deux directions
- 4 prises bipolaires et terre
- 1 prise pour le téléphone
- 1 prise pour la télédistribution
- 1 tubage pour le thermostat d'ambiance

Cuisine

- 1 point lumineux simple à deux directions
- 2 prises double pour le plan de travail
- 1 prise pour la taque de cuisson
- 1 prise pour le lave-vaisselle
- 1 prise pour la hotte
- 1 prise pour le frigo
- 1 prise pour le four

Hall de nuit

- 1 point lumineux simple à deux directions

Par chambre

- 1 point lumineux simple à deux directions
- 3 prises bipolaires et terre

Salle de bain

- 2 points lumineux simple à une direction
- 2 prises bipolaires et terre

Extérieur

- 1 point lumineux simple à une direction côté terrasse
- 1 point lumineux simple à une direction côté entrée

L'installation électrique est réalisée conformément au règlement général des installations électriques (R.G.I.E.) Elle est réceptionnée par un organisme agréé et prise en charge par l'installateur. L'acquéreur a l'opportunité de participer à l'implantation des prises et points lumineux. L'installation est encastrée dans les pièces plafonnées et apparente dans les pièces non plafonnées. L'installation électrique ne comprend pas la mise en place et le raccordement du compteur électrique. Elle commence donc au coffret divisionnaire.

Raccordement des énergies

Les raccordements, à partir du tableau à fusibles jusqu'au compteur et au réseau extérieur sont à la charge de l'acquéreur. Celui-ci doit obligatoirement s'adresser directement aux diverses compagnies distributrices pour la demande des raccordements (eau-gaz-électricité) dès le gros œuvre commencé.

4) VENTILATION DES LOCAUX

Ventilation simple flux

La ventilation est conforme à la norme NBN 50.001 système C+ Une extraction mécanique est prévue dans les locaux dits « humides » tandis qu'une amenée d'air naturelle via les ouvertures d'alimentation réglables (O.A.R) est prévue dans les locaux dits « secs ». Le transfert des flux s'effectue via des ouvertures de transfert prévues entre les différents locaux. Les débits de ventilation sont calculés suivant les prescriptions de la norme en vigueur.

Les composants :

- Groupe d'extraction avec moteur à courant continu.
- Bouches d'extraction murale ou en plafond.
- Interrupteur sans fil type radiofréquence.
- Gainages.
- Régulateurs.
- Sortie en toiture par une tuile de ventilation adaptée.

GENERALITES

1) Honoraires : architectes - ingénieur - coordinateur de sécurité - rapporteur PEB

Les honoraires précités sont inclus dans cette vente. Si l'acquéreur décide toutefois de procéder à une modification des plans dans les limites possibles et autorisées, cette modification pourra faire l'objet de rémunération sous forme d'un supplément d'honoraires.

2) Matériaux, (modification) uniquement pour les finitions

L'acquéreur a la possibilité de choisir d'autres matériaux que ceux offerts dans le cahier des charges standard uniquement auprès du fournisseur désigné par le constructeur. Ce choix de matériaux donne toutefois droit au constructeur de facturer un supplément. Même si

l'acquéreur choisit un matériau dont la valeur commerciale est égale à celle du matériau standard repris dans le présent cahier des charges, le constructeur pourra demander un supplément pour la pose du matériau. Le règlement de ces travaux supplémentaires ou travaux supprimés s'effectuera directement avec le constructeur. L'acquéreur sera contacté en temps utile par le promoteur afin de spécifier son choix de carrelage et appareils sanitaires auprès de ses fournisseurs. L'acquéreur doit respecter le délai s'y afférent.

3) Équipements

Tous les frais relatifs à la connexion au raccordement, à l'installation et la mise en service, au contrôle, à la consommation, à l'abonnement des équipements d'utilité publique (raccordement à l'égout, eau, gaz, électricité, téléphone, internet, distribution TV-FM) ne sont pas compris dans cette vente, ils sont dès lors à la charge de l'acquéreur.

4) Accès au chantier

L'accès au chantier est strictement interdit à toute personne étrangère à l'exécution des travaux. L'acquéreur ne pourra visiter le chantier que s'il est accompagné d'un représentant du promoteur. Le chantier est inaccessible pendant le week-end et les congés du bâtiment. Les visiteurs sont obligés de se conformer au règlement de chantier local. Le promoteur décline toute responsabilité en cas d'accidents qui pourraient se produire sur le chantier. Les visites ont toujours lieu aux propres risques du ou des visiteur(s).

5) Travaux exécutés par des tiers ou par l'acquéreur lui-même

Si l'acquéreur décide de faire exécuter des travaux de finition par des tiers ou d'en exécuter certains lui-même, ils ne pourront être exécutés qu'après réception et paiement de son logement. Ses travaux ne pourront en aucun cas entraver l'avancement général de l'ensemble des travaux.

6) Modifications en cour de travaux

Dans le cas où d'éventuelles modifications seraient à revoir suite aux exigences des autorités de la Ville ou des sociétés distributrice (Electrabel – SWDE – BELGACOM. Etc...), le promoteur se réserve le droit d'apporter toutes modifications s'avérant nécessaires à l'exécution du projet; pourvu qu'elles ne portent pas atteinte à la qualité, à l'aspect esthétique, au prestige et à l'utilité du ou des logements. Les modifications ne donnent droit à aucune partie d'imputer des suppléments ou réductions du prix.

7) Réception du logement

L'acquéreur sera informé par le promoteur des date et heure de la réception définitive.

POUR INFORMATION

Le présent cahier des charges stipule la façon de mettre en œuvre les travaux dans le plus grand respect des règles de l'art. Les marques décrites peuvent être remplacées à qualités égales. L'attention du futur acquéreur est attirée sur le fait qu'il s'agit d'un immeuble neuf et qu'un faible tassement général ou en partie, qu'un fluage des bétons ainsi qu'une dilatation éventuelle provoquée par le chauffage peuvent produire au début de l'occupation certaines légères fissures ou certains retraits de menuiseries dont ni l'architecte, ni le constructeur ne peuvent être rendus pour responsables. Les microfissures dans les travaux de peinture et de plafonnage dues au tassement du bâtiment ne font pas l'objet d'une quelconque garantie. Dès que les plans et permis de construire ont été délivrés au promoteur, il n'est plus possible de modifier la structure de la future construction; également concernant le ton des briques, des tuiles et des châssis. Les matériaux cités ont été approuvés par la commune et répondent aux prescriptions urbanistiques.

CE QUI EST À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR

- Les honoraires du notaire
- La TVA sur l'acquisition du bien
- Les frais d'équipements d'utilité publique
- Les compteurs (électrique-eau-gaz)
- La cuisine équipée
- Le mobilier (celui dessiné sur les plans l'est à titre d'exemple)